

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 04 JUILLET 2013**

(Conseil réuni sans obligation de quorum, suite à reconvoication du Conseil Communautaire du 27 juin 2013, non tenu faute de quorum atteint Art. L. 2121-17 du CGCT)

Séance du quatre juillet de l'an deux mille treize.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Betz, sous la présidence de M. Philippe BOULLAND, vice-président à 20 heures 30.

Date de la convocation : vingt-huit juin deux mille treize.

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 29

Pouvoirs : 5

Votants : 34

Absents : 67

Présents : MM. CAUDRON Pierre – FROMENT Michel – VILLOT Claude(s) - BOULLAND Philippe – DURY Cédric(s) – COCHARD Philippe – CASE Jean-Claude(s) – de WAAL Philippe – LECOT Philippe – HAQUIN Benoît – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – LEJEUNE Jean-Marc - PROVOST Guy - DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – GAGE Daniel – KUBISZ Richard – DUTHOIT Christian – MASSAU Hubert – REANT Jean-Marie – Mme FOUANT Huguette - MM. DELACOUR Patrice – BERNINI Jean - DEMARET Jean-Pierre – DELAHAYE Xavier – KALUZNY Frédéric – NICOLAS Germain – de KERSAINT Guy-Pierre.

Absents : Mmes PETIT Monique – MORTIER Annick – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice - BARA Alain – MOQUET Philippe - Mme SICARD Anne Sophie – MM. – LAVIALE Michel – RICHTARIK Jean-Paul – FOUBERT Arnaud – SALMON Jean-Luc - Mmes CLAUS Sophie – FAIVRE Dominique - MONTREUIL Mireille –TORLET Josy – MM. ETIENNE Michel - GIRAUDON Arnaud - FOIX Pascal – OBOIS Eric – PETREMENT Alain – Mme MORIN Anna – MM. CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – MM. BONNEL Jean-Philippe – THOMAS Philippe - BOURGOIS Daniel – CASSA Michel – Mmes REPETTI Yveline – HARDY Marie-Paule - MM BIZOUARD Alain – COLLARD Michel – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît - CARLO Didier – LANDAIS Joël – THUILLIER Jean-Claude - KOUAOVI Eric – COFFIN Philippe – Mme MALLARD Marie-Paule – MM. SEVERAUD Jean – VANTROYS Marc - DIETTE André – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges - Mme PLASMANS Françoise – PELLE Eric – DOMPE Gérard - DEVAUX Jean-Pierre – DELETANG Jean-Claude - PETERS Arnaud – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse - Mlle DENIS Catherine – MM. PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – CORNIQUET Nicolas – MEURANT Christian – MORA Roger - DEMONT Robert – PETITBON Gilles – GUILLOU Alain – AUDIGNON Gilles – Mme METZ – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand - TAVERNIER Thierry.

Pouvoirs : M. COLLARD Sylvain (Boursonne) à M. CAUDRON Pierre (Autheuil en Valois) – Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) à M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny) – Mme POTEL Virginie (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Bregy) – M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) à M. LEJEUNE Jean-Marc (Lagny le Sec).

Secrétaire de séance : M. Daniel GAGE

Conseil Communautaire du 27 juin 2013 – Marolles

Constatant l'absence de quorum, le Président propose aux membres présents de faire un point sur le projet de très haut débit impulsé par le Conseil Général de l'Oise, par la création à son initiative d'un syndicat dédié auxquelles les communes ou la CCPV sont appelées à adhérer.

Le Président procède à la lecture d'une note préparée à cette intention (note en pièce jointe).

En substance, il explique que le projet départemental actuellement proposé est perfectible dans la mesure où il prévoit le déploiement complet du très haut débit sur le Valois sur une échelle de 10 ans. Il constate notamment qu'au terme des 4 premières années, seulement 26% de notre territoire sera équipé.

Par ailleurs, les zones actuellement « blanches » ou « grises » ne sont pas prioritaires dans le projet de déploiement, ce qui réclamerait également d'être amélioré.

Le Président rappelle par ailleurs que l'an dernier, les élus communautaires se sont engagés sur un nouveau projet de territoire, dans lequel la question de la mise en place du très haut débit n'a pas été abordée.

En prévoyant 370 € de contribution CCPV par logement à connecter, c'est une participation financière totale de 8 500 000 € qui est sollicitée. Un tel investissement risque ainsi de remettre en cause la cohérence financière qui était liée au projet de territoire.

Le Président indique à titre d'information, que le Conseil Général de l'Aisne qui s'est également engagé dans cette démarche de déploiement du très haut débit, ne demande aucune participation aux collectivités locales.

Pour toutes ces raisons, il lui paraît utile d'engager à l'échelle de la CCPV une réflexion plus poussée permettant de prendre de manière éclairée une position sur ce dossier. Le recours à un cabinet spécialisé lui semble ainsi nécessaire.

Un examen préliminaire de la situation de notre territoire tend à démontrer qu'un déploiement sur 3 ans pourrait être envisagé, pour un coût certes un peu plus élevé. Mais cela en vaudrait peut-être la peine.

Par ailleurs, les opérateurs Orange et Free vont mettre sur le marché en fin d'année prochaine une offre VPSL 2 qui promet d'offrir un niveau de débit important sans engager des coûts d'investissement trop conséquents. Il paraît donc opportun d'intégrer cette donnée dans l'étude à venir.

D'un point de vue financier, certaines données méritent également d'être éclaircies. L'utilisation des réseaux par les opérateurs donnent lieu au versement d'une redevance. Qui percevrait celle-ci, selon l'option choisie de confier les travaux au syndicat, à la CCPV, ou aux communes.

De plus, dans le cadre de travaux, seuls les Départements et les Régions sont éligibles aux subventions d'Etat.

L'étude que le Président propose de mettre en œuvre en sollicitant un cabinet spécialisé, a vocation à être rapide et devrait donner lieu à la présentation de plusieurs scénarii dès septembre.

En attendant cette présentation, il semble opportun de ne pas adhérer au syndicat, tant pour les communes que pour la CCPV, d'autant que les règles qui régissent le retrait des communes à ce syndicat ne semblent pas claires pour tout le monde.

Monsieur DOUET tient à rappeler que ce projet initié par le Département a été adopté par la majorité et l'opposition du Conseil Général. Des réunions publiques d'information à l'attention des élus ont été organisées en tous lieux du département.

Par ailleurs, les priorités qui ressortent du plan de déploiement proposé concernent des communes qui, sans être forcément en zones blanches, ont un accès au haut débit actuel inférieur à l'offre moyenne déployée.

Il regrette donc que l'on tente, d'après lui, de polémiquer sur ce dossier alors que de nombreuses Communautés de Communes du département ont déjà adhéré à ce syndicat. Se regrouper est essentiel pour permettre aux communes reculées de bénéficier du très haut débit. S'agissant enfin du financement à hauteur de 370 €, des démarches ont été entreprises au niveau national pour permettre aux collectivités contributrices d'emprunter pour faire face à cette dépense.

Il ajoute que d'après lui, demander aux communes de surseoir risque de retarder le projet, en perturbant la préparation des appels d'offres en cours.

Le Président répond qu'il ne souhaite pas polémiquer. Il lui semble cependant nécessaire de clarifier sa position au regard des propos tenus par certains dans la presse. Il tient à préciser qu'il n'exclut pas qu'il y ait finalement une adhésion au syndicat, mais si celle-ci doit se faire, cela doit être fait en toute connaissance des enjeux, et cela doit donner lieu à un débat préalable.

Il ne comprend pas la hâte imposée par le Conseil Général sur cette affaire alors que le projet de déploiement est aussi long. Il pense que les communes qui sont aujourd'hui prévues d'être équipées en fin de planification méritent qu'on se penche sur leur sort pour voir s'il ne serait pas possible d'améliorer leur condition.

Monsieur DOUET déclare que les zones prioritaires qui ressortent de la planification sont celles qui ont un besoin urgent en la matière à l'échelle du département. Le département s'appuie sur une étude pour faire ces affirmations. Un document à la disposition de tous et élaboré par le département répond à toutes les questions que le Président pose selon lui.

Monsieur WAECHTER regrette que le débat sur un enjeu aussi fort pour les habitants soit terni par de telles invectives par voie de presse. Il rappelle que pour certaines communes, le simple fait de déployer de nouvelles lignes de téléphone peut poser problème, alors avoir le haut débit même à l'échelle de 4 ans peut susciter un certain intérêt auprès des habitants.

Le Président répond qu'il comprend cette position. Pour autant, il pense que les délais proposés peuvent être raccourcis et que pour cette raison, cela mérite d'être étudié davantage.

Monsieur MOQUET souhaite savoir ce qu'il adviendra des communes qui se sont déjà engagées auprès du syndicat si par la suite la CCPV venait à prendre la compétence.

Monsieur BOULLAND répond qu'une commune adhérente au syndicat ne peut en sortir que si la Communauté de Communes prend la compétence à sa place. Il n'y a donc aucun risque que l'une et l'autre se retrouvent financièrement engagées sur les mêmes travaux. Il précise par ailleurs que le très haut débit sur l'Oise est un projet très ancien antérieur à 2005 et effectivement pertinent pour tout le monde.

Mais la manière dont ce projet a été monté aurait mérité un approfondissement pour réduire au maximum le coût qui incombe aux collectivités.

Pour lui, la demande du Président de lancer une étude est intéressante, car les résultats obtenus pourront être mis en comparaison de ceux obtenus dans le cadre de l'étude du Conseil Général.

Monsieur THOMAS indique que pour sa commune, l'incidence du débat est importante car si c'est la commune qui supporte le coût d'investissement lié au haut débit, la programmation des autres investissements va devoir être décalée dans le temps.

Monsieur BOULLAND répond que les éclaircissements quant à la marche à suivre seront faits d'ici fin septembre. Vu l'enjeu, cela mérite d'attendre trois mois.

Le Président propose ensuite de lever la séance à 21h40.

Conseil Communautaire du 04 juillet 2013 – Betz

En l'absence du Président empêché, le Conseil Communautaire est présidé par Monsieur BOULLAND, 1^{er} Vice-président.

Monsieur BOULLAND indique que ce Conseil Communautaire étant reconvoqué suite à l'absence de quorum constaté en séance du 27 juin 2013, l'atteinte du quorum n'est pas nécessaire.

La séance est donc ouverte à 20h40.

Monsieur Daniel GAGE est désigné Secrétaire de séance.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 mars 2013

Monsieur CAUDRON remarque dans les informations légales qu'une délibération sur l'attribution du marché « eau » dans le cadre du projet de territoire permettra d'étudier plusieurs options. Il demande quelles sont ces options.

Monsieur HAQUIN répond qu'il s'agira d'étudier l'opportunité de prendre une compétence « gestion de l'eau potable » par la CCPV, ou par la création d'un syndicat unique, ou de continuer une gestion de la compétence par plusieurs syndicats comme c'est le cas actuellement.

Monsieur HAQUIN remarque une erreur de frappe en page 3 sur les propos qui lui sont rapportés. Il s'agissait de la présentation du compte de gestion 2012 du SPANC et non du BIL comme indiqué.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération actant du changement d'adresse du siège social de la CCPV à compter du 1^{er} janvier 2014

Monsieur BOULLAND rappelle que la Communauté de Communes devrait prendre possession de son nouveau siège à Crépy en Valois dans le courant de l'année 2014. Un changement de trésorerie devant s'effectuer avant l'ouverture d'un nouvel exercice budgétaire, il est proposé d'acter le changement d'adresse de siège social à compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'adresse suivante : route de Soissons, 60800 Crépy en Valois

Monsieur GAGE demande quand est prévu le déménagement des services.

Monsieur BOULLAND répond que le planning prévoit ce déménagement dans le courant du 1^{er} semestre 2014.

Le changement d'adresse du siège social à compter du 1^{er} janvier 2014 est approuvé à la majorité (33 pour, 01 contre).

2 – Evolution du tableau des effectifs

Monsieur BOULLAND explique qu'il s'agit d'évolutions de carrière de 3 agents sur proposition du Directeur Général des Services et avis favorable du Président. Un chef de service devient ainsi Attaché Territorial et deux agents accèdent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Communautaire approuve l'évolution du tableau des effectifs à l'unanimité.

3 – Attribution d'un marché de transport à procédure adaptée pour desservir le Centre Aquatique du Valois

Monsieur de KERSAINT indique que la CCPV dispose de la compétence transport pour amener les élèves concernés par l'obligation d'apprentissage de la natation au Centre Aquatique du Valois.

Le marché en cours arrivant à terme à compter de fin juillet, un nouveau marché a été publié pour une prise d'effet à compter de la rentrée prochaine.

Une entreprise (VIABUS) a remis une offre. Celle-ci est conforme au cahier des charges, et le tarif proposé est semblable à celui actuellement pratiqué, l'augmentation constatée résultant pour l'essentiel de l'augmentation du coût du gasoil et de la TVA, soit 188 140 € TTC pour le lot 1 « dessertes selon la programmation » et 132,68 € TTC pour le lot 2 « desserte hors programmation ».

Monsieur DOUET demande s'il est envisageable que les centres aérés bénéficient des mêmes tarifs que la CCPV auprès de ce transporteur.

Monsieur de KERSAINT répond que la CCPV ne peut le garantir car sa compétence est limitée à la desserte du Centre Aquatique pour les classes concernées par l'obligation d'apprentissage de la natation. Une utilisation autre de ce marché transport est donc exclue et ne peut transiter par les comptes de la CCPV. Ainsi, la commune doit se rapprocher directement du transporteur, et libre à lui de consentir ou non en fonction de ses possibilités des tarifs comparables aux communes membres.

Monsieur BERNINI ne prend pas part au vote.

Le marché est attribué à l'entreprise VIABUS pour un coût de 188 140 € TTC pour le lot 1, et de 132,68 € TTC pour le lot 2 à l'unanimité.

4 – Nouveau tarif de contre-visite pour le SPANC et signature d'un avenant au marché de prestation de service confié à la SEAO (Véolia eau)

Monsieur HAQUIN explique qu'il s'agit de prévoir un tarif de contre-visite pour les installations remises en conformité après un diagnostic initial. Il est proposé de fixer ce tarif de redevance à 60,00 € TTC.

Le Conseil Communautaire approuve la mise en place de cette redevance à l'unanimité.

Monsieur HAQUIN ajoute qu'il faut un avenant au marché initial confié à VEOLIA Eau pour prévoir la mise en place de cette prestation de contre visite, facturée par VEOLIA à la CCPV 52,00 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cet avenant à l'unanimité.

Monsieur PROVOST regrette que le Hameau de Bourneville qui sera prochainement concerné par la mise en place d'un assainissement collectif ait bénéficié d'un contrôle des assainissements non collectifs (contrôle qui a été facturé aux habitants).

Monsieur HAQUIN répond qu'un point va être fait avec le service Eau et Assainissement au sujet de ce hameau et d'autres lieux de la CCPV (Duvy notamment) qui sont dans la même situation.

5 – Rapport 2012 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur HAQUIN invite les délégués communautaires à prendre connaissance de ce rapport.

Monsieur DEMARET constate que 77 % des contrôles effectués donnent lieu à un avis de non-conformité. Il souhaite savoir ce qui se passe ensuite.

Monsieur HAQUIN répond que pour le moment, l'habitant est libre ensuite de mettre ou non son installation aux normes. La Communauté de Communes est toutefois en attente des délibérations des communes s'agissant de la compétence « entretien et réhabilitation des installations ».

Dans le cadre de cette compétence, un marché sera sans doute lancé pour solliciter les services d'une entreprise spécialisée dans la réhabilitation. Ainsi, nous pourrons offrir aux administrés des tarifs négociés et inciter ainsi à la remise aux normes.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

6 – Exonération facultative de la TEOM

Monsieur HAQUIN indique qu'il s'agit comme chaque année d'exonérer les entreprises qui formulent une demande d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, car elles ne sollicitent pas le service offert par la CCPV.

Il procède ensuite à la lecture des noms des entreprises concernées.

Monsieur HAQUIN indique ensuite qu'une modification de cette liste devrait intervenir à l'occasion du Conseil Communautaire de septembre. Le Centre Leclerc du Plessis Belleville a en effet demandé une exonération partielle pour lui-même, la galerie marchande continuant quant à elle à bénéficier du service. Nous venons d'apprendre des services fiscaux au regard de cette demande que cette exonération partielle peut être mise en place sur la base d'une distinction des invariants fiscaux propres à chaque entreprise implantée au sein du centre commercial, ce qui semblait jusque-là impossible à mettre en œuvre.

Monsieur COCHARD demande s'il est plus intéressant financièrement pour le Centre Leclerc d'avoir son propre service de gestion de déchet.

Monsieur HAQUIN répond que compte tenu de l'importante emprise foncière du site, la TEOM représentait une charge de 100 000 € pour le Centre Leclerc. Il est probable qu'en disposant de son propre service de collecte et de traitement, le service lui coûte moins cher que cette taxe.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les exonérations de TEOM sollicitées pour 2014.

7 – Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de collecte des ordures ménagères

Monsieur HAQUIN invite l'ensemble des membres du Conseil à prendre connaissance de ce rapport qui dresse notamment un bilan financier de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur notre territoire.

On constate ainsi une baisse de 4 € par habitant du coût du service entre 2011 et 2012, notamment en raison de la baisse du nombre de collectes d'ordures résiduelles en milieu rural.

On constate par ailleurs que le Valois peut nettement mieux faire s'agissant de la collecte du verre, notre moyenne étant de 26 kg par habitant, contre 30 kg au niveau national.

Enfin, il est indiqué que la collecte d'ordures résiduelles est en baisse, ce qui est une constatation également partagée au niveau national. Ceci est dû à la fois à l'effet de crise qui limite la consommation et dans une moindre mesure à l'effort de tri des particuliers.

Monsieur REANT regrette que le soin apporté dans la collecte des déchets soit en baisse sur le nouveau marché de collecte. Il note en effet de nombreuses plaintes d'habitants concernant des collectes bruyantes, des conteneurs mal placés sur les trottoirs, ou encore mal vidés.

Monsieur HAQUIN indique que cette dégradation a été perçue et donne lieu à la mise en œuvre de pénalités. Il ajoute qu'il est important de faire remonter ces dysfonctionnements jusqu'au service environnement-déchets de la CCPV, et si possible, en y joignant des photographies.

Par ailleurs, il constate que le service est mieux rendu sur la partie du territoire desservie par la régie.

Monsieur LECOT indique avoir constaté pour sa part que les équipages sont en nombre restreint (souvent un seul ripeur pour vider dans la benne), ce qui doit accentuer le problème vu la vitesse à laquelle ils travaillent.

Monsieur HAQUIN répond que là aussi, c'est un manquement de la part du prestataire, car le cahier des charges prévoyait 2 ripeurs par camion.

Monsieur REANT indique que cette baisse de qualité est incompréhensible car la CCPV a fait des investissements conséquents il y a quelques années pour faciliter la collecte en mettant à disposition des conteneurs adaptés. Par ailleurs, grâce au tri, les poubelles sont aujourd'hui moins lourdes. De même avec l'aménagement de certaines voiries pour éviter les demi-tours des camions bennes.

Monsieur HAQUIN partage cet avis. Pour lui, cette dégradation pourrait être liée à la non mise en place de l'option du marché qui prévoyait la collecte en mono-flux, et que VEOLIA comptait facturer beaucoup plus cher. VEOLIA n'aurait ainsi pas le retour financier escompté.

Monsieur DEMARET pense qu'il y a également des problèmes spécifiques à la collecte des déchets verts. Il faudrait selon lui rappeler que le nombre de poubelles autorisées est de 3 par foyer.

Monsieur KUBISZ relève également un problème important concernant les joints d'étanchéité des bennes. L'arrêt des camions lors de la collecte des déchets verts laisse parfois des traces importantes et nauséabondes sur les chaussées.

Monsieur HAQUIN indique que c'est également un dysfonctionnement qui a déjà été notifié à VEOLIA.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

8 – Motion de soutien pour « Bouquet-provincial, patrimoine mondial de l'UNESCO »

Monsieur BOULLAND explique que le Conseil Communautaire est invité à apporter son soutien au Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc qui souhaite que le Bouquet-provincial soit inscrit sur la liste d'inventaire du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Compte-tenu du fait que le tir à l'arc est une activité historiquement liée à notre territoire et encore largement pratiquée, il est proposé d'émettre une motion de soutien.

Le Conseil Communautaire émet cette motion de soutien à l'unanimité.

9 – Expérimentation dans le cadre du Temps d'Accueil Péri-Educatif (TAPE)

Monsieur de KERSAINT explique que la CCPV met historiquement des enseignants musiciens à disposition des écoles pour l'apprentissage de la musique. 5 musiciens interviennent ainsi au bénéfice de 79 classes et environ 2 000 enfants, à la fois sur du temps scolaire et hors temps scolaire.

Dans le cadre de la mise en place du TAPE, la Commune de Nanteuil le Haudouin a souhaité bénéficier d'un musicien-intervenant à raison de 45 min, 4 fois par semaine. Le Bureau Communautaire a estimé que compte-tenu du fait que la Commune de Nanteuil bénéficiait de subventions dans le cadre de la mise en place des TAPE, il ne serait pas anormal que le service sollicité auprès de la CCPV soit facturé.

Une estimation du coût a donc été chiffrée à 2 800 € pour l'ensemble de l'année scolaire. La commune accepte de prendre en charge ce coût.

Monsieur REANT pense qu'il pourrait être intéressant que ce service soit offert par l'association Ecole de Musique du Valois.

Monsieur de KERSAINT répond qu'il s'agit d'une expérimentation menée directement par la CCPV, sans avoir recours à l'EMDV. Il semble en effet important que la CCPV participe directement à cette expérimentation pour anticiper une éventuelle généralisation des TAPE en 2014, car il serait sans doute nécessaire de reconsidérer l'organisation du service.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec la Commune de Nanteuil le Haudouin à l'unanimité.

10 – Centenaire de la Grande Guerre

Monsieur de KERSAINT explique que dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, de nombreuses collectivités du Valois et associations prévoient d'organiser des manifestations, notre territoire étant riche de faits historiques liés à la guerre 14-18.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes s'implique dans cette démarche, notamment pour aider à la coordination et à la labellisation de certaines festivités.

Il indique que pour le moment, l'implication financière de la CCPV ne peut être chiffrée. Il s'agit simplement d'émettre une position de principe sur notre implication, afin que des actions précises soient ensuite décidées et chiffrées.

Il est ainsi envisagé que le point de départ des commémorations soit centré sur Nanteuil le Haudouin, lieu historiquement lié au rassemblement des taxis de la Marne. Ensuite, différentes manifestations se mettront en place en différents lieux du territoire.

Bien évidemment, associations d'anciens combattants, lycées, collèges, et bibliothèques sont associés au dispositif.

L'Etat et le Conseil Général ont quant à eux lancé des appels à projets dont certains donneront lieu à des labellisations.

Monsieur REANT demande quelle sera l'implication de la Communauté de Communes.

Monsieur de KERSAINT répond que la CCPV aura un rôle d'accompagnement pour obtenir les labellisations et de facilitateur pour aider à la mise en place. Par ailleurs, elle sera directement impliquée par l'organisation de concerts spécifiques dans le cadre des musivales.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à l'implication de la CCPV dans ces manifestations à l'unanimité.

11 – Informations légales

Monsieur BOULLAND invite les membres du Conseil à prendre connaissance des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises en vertu des délégations de compétences consenties par le Conseil Communautaire :

Bureau Communautaire du 02 mai 2013

- Délibération n° 2013 / 33 autorisant le Président à signer un nouveau contrat de bail avec la Commune de Nanteuil le Haudouin pour la location de l'annexe de la CCPV au 07 rue de la Couture pour un montant de 13 000 € / an.
- Délibération n° 2013 / 34 autorisant le Président à signer un avenant à la Convention ACTES avec la Préfecture pour inclure la dématérialisation des actes budgétaires.
- Délibération n° 2013 / 35 relative à la dématérialisation des paies et des documents afférents, et autorisation donnée au Président de signer la convention liée avec la Chambre Régionale des Comptes.
- Délibération n° 2013 / 36 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Hôtel Communautaire : Cabinet d'Architecture DIATECHNIE de Compiègne (groupement avec l'Atelier d'Architecture de Creil, et la CETA de Compiègne) pour un taux de rémunération de 8,3%, et pour un montant de 84 743,00 € HT, soit 64 361,64 € pour la tranche ferme et 20 381,36 € pour la tranche conditionnelle.
- Délibération n° 2013 / 37 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de Contrôle Technique pour l'opération d'aménagement de l'Hôtel Communautaire : Société VERITAS pour un montant de 8 880,00 € HT.
- Délibération n° 2013 / 38 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de CSPS (Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) pour l'opération d'aménagement de l'Hôtel Communautaire : Société BE2C pour un montant de 6 876,00 € HT.
- Délibération n° 2013 / 39 autorisation le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en lien avec la réalisation de l'Etude EAU « Projet de Territoire ».
- Délibération n° 2013 / 40 autorisant le SMVO à contractualiser avec ECO MOBILIER pour la valorisation des déchets de mobilier,
- Délibération n° 2013 / 41 autorisant le SMVO à contractualiser avec ECO DDS pour la valorisation des déchets diffus spécifiques (peintures, solvants, etc).

Bureau Communautaire du 06 juin 2013

- Délibération n° 2013 / 42 autorisant le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR (anciennes DGE et DDR) de 68 000 € en lien avec l'opération d'aménagement de l'Hôtel Communautaire.
- Délibération n° 2013 / 43 autorisant le Président à signer l'avenant n° 2 au marché de fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'équipement de protection individuelle suite à une revalorisation tarifaire en lien avec l'évolution des cours du coton et des produits pétroliers.
- Délibération n° 2013 / 41 autorisant le Président à signer un contrat de prestations de services avec la Société I2G pour la maintenance, l'assistance et l'hébergement de l'Observatoire Territorial du Pays de Valois (2 800 € HT en 2013, et 6 900 € HT en 2014).

Décision du Président

- Décision n° 2013 / 01 : Contractualisation avec le Centre de Gestion de l'Oise relative à la mise à disposition d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) jusqu'au 31 décembre 2015 (3 exercices budgétaires), pour un coût annuel du service de 560 €, soit un total de 1 680 € pour l'ensemble de la période de mise à disposition.

Monsieur GAGE indique que les propos tenus par le Président lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2013 au sujet de la mise en place du très haut débit ont donné lieu à la rédaction d'un courrier signé du Président du Conseil Général de l'Oise et qui a été reçu dans les mairies ce jour même. Il souhaite savoir ce qu'il advient de la position de la CCPV suite à ce courrier.

Monsieur BOULLAND répond que la position de la CCPV est celle défendue par le Président à l'occasion de son intervention du 27 juin (*voir en début de ce compte-rendu*) et reste donc inchangée. Une étude est en cours et nous attendons ses conclusions présentées en séance de septembre pour déterminer la position de la Communauté de Communes sur ce dossier.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur BOULLAND lève la séance à 21h25.

Daniel GAGE,
Secrétaire de séance.

Philippe BOULLAND,
1^{er} Vice-Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

ANNEXE / TRES HAUT DEBIT SUR LA CCPV

INFORMATION DONNEE PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 27 JUIN 2013

SDAN et FTTH dans le Valois

Comme chacun d'entre vous et chaque commune, j'ai hâte de fournir à mes concitoyens le très haut débit, permettant entre autres de nouvelles applications, entre autres : visio-conférence multiple à plus de 3, TV 3D et télémédecine...

J'ai aussi hâte de voir disparaître les zones dites blanches ou grises.

C'est pourquoi j'aimerais un plan plus rapide.

En effet, dans 4 ans, ce sera majoritairement le canton de Nanteuil qui sera équipé.... Soit 26% de la communauté de communes. Des zones blanches et grises devront attendre 2020-2024 pour être équipée. C'est trop long ! Je m'inquiète fortement pour elles.

D'autant qu'avec ce plan, aucune autre solution rapide de réduction des zones blanches n'est envisagée. Elles resteront blanches et grises jusqu'à l'arrivée de la fibre.

Depuis 2010, le bureau puis des groupes de travail élargis et enfin le conseil communautaire réfléchissent aux prises de nouvelles compétences. Certaines comme la culture dépendent d'études qui sont aujourd'hui en cours. Le tout dans une cohérence globale financière.

Durant cette période, personne ne nous a parlé de la compétence réseau « optique et électronique ». Notre projet ne le prévoit pas. L'introduire équivaldrait à augmenter les taux des taxes. Et donc nécessite un minimum de réflexion.

C'est monsieur Jean Paul Douet qui nous a interpellé pour que la CCPV prenne la compétence nécessaire, le plus rapidement possible. Pour faire une vraie et réelle réponse, raisonnée et raisonnable, la charge financière étant estimée à priori de plus de 8,5M€ soit 370€ pour 23000 prises, il m'est apparu évident qu'il fallait l'étudier plus profondément que l'instruire sérieusement.

A titre de réflexion, le Conseil Général de l'Aisne ne demande aucune participation aux communes pour son SDAN Schéma Directeur Aménagement Numérique.

En tant que co-financeur potentiel, il aurait été élégant de nous concerter préalablement au moins sur le calendrier et les priorités et notre capacité financière.

C'est pourquoi après une brève étude et contacts pris auprès des opérateurs du secteur, il apparaît que :

- Techniquement le déploiement peut être fait en 3 ans pour un cout moyen par prise de 867€ inférieur donc au cout moyen de 1016€ annoncé pour le département,
- Néanmoins, seuls les départements ou les régions sont éligibles aux subventions de l'état (max 413€ par prise pour l'Oise), dispositif récemment totalement arrêté le 30 mai cette année
- D'autres pistes avec des partenaires privées ou non peuvent être possibles
- Certains points juridiques, techniques et financiers doivent être plus instruits.
 - o Qui touchera la redevance et de quel niveau est-elle ?
 - o Que se passera t il si la performance financière n'est pas au rendez-vous ? Devrons nous remettre au pot ?
 - o Orange et Free vont lancer dès la fin d'année une offre technique VDSL2 basée sur le cuivre et permettant l'accès à plusieurs applications aujourd'hui non-accessibles, quelles en seront alors les conséquences et risques pour la solution optique
 - o Quelle sera la facture aux usagers, d'installation, d'abonnement ?

C'est pourquoi en septembre nous présenterons au bureau puis au conseil le résultat de l'étude en cours, avec plusieurs scénarios possibles.

De toute façon, aujourd'hui

Chaque commune est libre d'adhérer au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Mon conseil est de sursoir le temps que l'étude puisse être terminée. Puisque pour certaines communes du Pays de Valois, il faudra attendre 10 ans, supportez d'attendre quelques semaines pour éclaircir les choix.

Ce délai ne me semble pas excessif au vu de l'engagement à prendre, financier mais aussi des délais de réalisations.